

Fiche de présentation du microcrédit

Le micro-crédit : un outil au service du Périgord Noir

L'exclusion bancaire touche aujourd'hui près de 10 % de la population. Face à cette situation, quelques associations développent depuis une vingtaine d'années des produits de micro-crédit, sur le modèle déjà très développé dans les pays du Sud. Ce système montre des résultats surprenants et connaît une montée en puissance importante. ADIE, Périgord Initiatives et la Caisse Sociale de Développement Local interviennent au plus près des gens qui en ont besoin, généralement des chômeurs de longue durée, des travailleurs précaires ou ayant une activité informelle. Allocataires du RMI et / ou illettrisme y sont très fréquents.

Qu'est-ce que le micro-crédit ?

Le micro-crédit prend la forme d'un prêt d'une petite somme (5 000 € en moyenne pour la création d'activité professionnelle et 500 € pour le crédit de dépannage « social ») accompagné d'un suivi de l'emprunteur par un « parrain » spécialisé dans l'accompagnement social ou l'aide à la création d'entreprise. Il existe deux formes complémentaires de micro-crédit :

- ▶ le micro-crédit « professionnel » destiné à la création d'activité économique.
- ▶ Le micro-crédit « social » destiné à aider les ménages en difficulté à faire face à des besoins de consommation, mais dans une optique d'aide au retour à l'emploi, en permettant par exemple à des gens de passer leur permis de conduire, acheter ou réparer une voiture.

Le plus important dans le micro-crédit n'est pas le prêt, mais l'accompagnement qui est apporté gratuitement au bénéficiaire par des bénévoles ou des salariés de l'association. C'est ce qui permet aux organismes de micro-crédit d'afficher des résultats positifs, autant en terme de remboursement des emprunts que de pérennité des activités économiques ainsi développées (entre 60 et 95 % de pérennisation de l'activité à trois ans suivant les organismes de prêts).

Qui finance le micro-crédit ?

L'argent à prêter peut provenir directement d'une banque, d'un emprunt de l'organisme de micro crédit et/ou de subventions publiques. Le coût de l'accompagnement est subventionné par des fonds publics : Europe (FSE), Etat, collectivités... La Caisse des Dépôts gère un fonds de garantie destiné à sécuriser l'intervention des banques réalisant des micro-crédits.

Si vous souhaitez faire un don au nouveau fonds créé par ADIE et bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % : <http://www.adie.org/dons/formulaire.php>

Pour en savoir plus :

Vincent Cazcarra

Caisse Sociale de Développement Local Dordogne

13, Place Francheville - 24000 PERIGUEUX

Tel:06-03-98-06-79

Email: csdl-24@orange.fr

Site: www.csdl.asso.fr

Karine Moal et Clotilde Manière

Adie Dordogne

BP 1, Place du Général de Gaulle - 24110 Saint-Astier

05 53 04 24 81 / 06 37 81 83 95

kmoal@adie.org

Anne Cluzeau

Périgord Initiatives

23 rue du Président Wilson – 24200 Périgueux

tél 05.53.35.80.23

a.cluzeau@dordogne.cci.fr